

Mémoire de la communauté des Anicinapek de Kitcisakik

Déposé à la Commission de l'économie et du travail

dans le cadre des

Consultations particulières et auditions publiques portant sur le document
de travail intitulé *L'occupation du territoire forestier québécois
et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts*

Octobre 2008

*« Le monde que nous avons créé est le résultat de notre niveau
de réflexion, mais les problèmes qu'il engendre ne sauraient
être résolus à ce même niveau. »*

Albert Einstein

A. Introduction

Le présent mémoire résume brièvement la position de la communauté des Anicinapek de Kitcisakik suite à la parution du document de travail (DT) « *L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts* » du MRNF. Ce mémoire vient préciser la position de la communauté tout en gardant le mémoire déposé (voir annexe 1) suite à la sortie du Livre vert, comme base de notre réflexion.

Nous tenons d'abord à souligner qu'à la lumière de la lecture du Livre vert et du DT, il nous a apparu clairement que la présentation de ces deux documents ne suivait pas une logique objective. En effet, dans ces documents, on traite à un même niveau des éléments de natures différentes. L'importance relative accordée à chacune des orientations, non seulement ne respecte pas une hiérarchie naturelle mais en plus, elle mélange des finalités avec des moyens. Par exemple, il est impensable d'espérer un prix du bois selon le marché sans préalablement connaître les limites et les capacités de production de chaque territoire. On y mélange les aspects techniques et opérationnels créant ainsi une confusion sur les priorités. On statue déjà sur des structures comme les sociétés d'aménagement des forêts (SAF), sans au préalable, avoir fixé un cadre plus précis des objectifs de mise en valeur tel que la régénération, les séries évolutives, la diversité spécifique, la gestion des sols, l'aménagement et la conservation faunique, la gestion de l'eau, de la biodiversité, des paysages, des bassins versants etc. De plus, l'emploi répété du conditionnel dans ses deux documents crée une confusion sur la volonté réelle du Ministère et du gouvernement.

B. Orientation 1 : Favoriser la mise en valeur des ressources par l'implantation d'un zonage du territoire forestier

i) Zonage

La communauté de Kitcisakik croit qu'un bon zonage ne devrait pas être une fin mais un moyen. Il devrait être un outil pour arriver à des objectifs. Un bon zonage doit être souple et dynamique dans le temps pour tenir compte des changements climatiques, des perturbations naturelles, des objectifs environnementaux, sociaux et économiques (dans cet ordre de priorités) fixés de façon commune. Comme le mentionne le mémoire du collectif Aux arbres citoyens (2008), « *un zonage, pour être réussi, doit se baser sur des fondements clairs et scientifiques, et doit tenir compte de la diversité des usages.* »

La communauté de Kitcisakik est en plein travaux de planification et de zonage de son territoire en fonction des différentes utilisations que ses membres en font. Kitcisakik habite et est attachée à son territoire depuis des milliers d'années. Elle est la mieux placée pour faire ressortir les potentiels et les sensibilités de celui-ci. La réflexion sur le zonage a été amorcée suite à un long processus d'inventaires multiressources et culturel. Kitcisakik croit que les principes de conservation, de protection et d'utilisation des ressources doivent transparaître pour chacune des zones, constituant les bases d'une approche holistique. De toute évidence, Kitcisakik souhaite maintenir en tout lieu et en tout temps les conditions nécessaires à son épanouissement culturel, social et économique.

Recommandation 1

Kitcisakik recommande l'élaboration d'un zonage souple et dynamique tenant compte de la diversité des acteurs régionaux ainsi que des objectifs environnementaux, sociaux et économiques régionaux.

Le DT semble évacuer les pourcentages (70 – 30) avancés dans le Livre vert quant aux zones proposées. Est-ce vraiment le cas? Dans l'affirmative, comment est-ce que le MRNF prévoit « *moduler l'aménagement des superficies forestières en fonction de leurs potentiels* »¹ ? Il serait extrêmement

¹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. 2008. *L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts*, document de travail. p. 9

dangereux d'avancer des pourcentages sur l'intensification sans qu'une réflexion sérieuse n'ait eu lieu via des audiences publiques avec le BAPE ainsi que des ressources et des délais adéquats.

Recommandation 2

Kitcisakik recommande la tenue d'audiences publiques avec le BAPE pour définir clairement les pourcentages d'un éventuel zonage.

ii) Aménagement écosystémique et foresterie intensive

« La foresterie intensive ne pourra jamais répondre aux exigences du développement durable tel que nous l'entendons. Le respect des avantages financiers pour les investisseurs ne doit en aucun cas avoir préséance sur le respect de l'environnement et des petites collectivités. »²

C'est mal connaître les Premières nations que de se lancer dans l'intensification forestière sans avoir développer préalablement les bases du concept de l'aménagement écosystémique. Nous sommes surpris de constater que ce concept n'ait pas été clarifié plus en profondeur. En effet, le DT mentionne simplement l'existence de « *règles particulières à certaines zones situées à l'intérieur des unités d'aménagement afin de prioriser la production ligneuse.* » Aussi, le Livre vert laissait croire que l'aménagement écosystémique s'opposait à l'aménagement intensif. Pourtant, l'aménagement écosystémique intègre la production forestière tout comme la conservation, deux objectifs qui doivent toujours être présents et complémentaires, selon l'intensité souhaitée. Pourtant, ce n'est pas ce que l'on observe en réalité.

Recommandation 3

Kitcisakik recommande au MRNF de définir avec précision les balises de l'aménagement écosystémique pour ensuite explorer les possibilités d'un aménagement écosystémique responsable avant de se lancer dans l'intensification forestière.

Nous suggérons que ces deux définitions servent de base à une réflexion sur le concept de l'aménagement écosystémique :

« Réalisation optimale de toutes les fonctions de la forêt, également dans la perspective des changements climatiques, grâce à l'adaptation à des processus naturels de la sylvigénèse. »³

« Approche d'aménagement qui vise à maintenir des écosystèmes sains et résilients en misant sur une diminution des écarts entre les paysages naturels et ceux qui sont aménagés afin d'assurer, à long terme, le maintien des multiples fonctions de l'écosystème et, par conséquent, de conserver les bénéfices sociaux et économiques que l'on en retire. »⁴

Les éléments soulignés, soit le maintien de la santé, de la résilience et des multiples fonctions des écosystèmes sont pour nous des éléments essentiels conditionnels à toute intervention en forêt. De plus, la définition du concept de l'aménagement écosystémique devra de toute évidence respecter les principes inhérents à l'occupation et l'utilisation du territoire par les Premières nations dans une optique d'autonomie gouvernementale.

iii) Stratégie d'aménagement durable des forêts

Le texte du fondement 1 du DT commence comme suit :

² Conseil des Anicinapek de Kitcisakik. Avril 2008. Mémoire déposé au MRNF dans le cadre du Livre vert. 9 pages.

³ <http://www.prosilvaeurope.org/docs/doc190.pdf>; lu le 9 octobre 2008.

⁴ Gauthier, S. ; Vaillancourt, M. ; Leduc, A. ; De Granpré, L. ; Kneeshaw, D. ; Morin, H. ; Drapeau, P. ; Bergeron, Y. Presses de L'Université du Québec, Québec. 568 pages.

« [...] l'aménagement durable des forêts, lequel se traduit par le maintien et l'amélioration de la santé à long terme des écosystèmes forestiers dans l'intérêt du vivant, tout en offrant des possibilités environnementales, économiques et sociales aux générations d'aujourd'hui et de demain. »⁵

L'expression soulignée ici nous inquiète. En effet, *offrir des possibilités* est moins engageant pour le MRNF que de :

« ... se doter d'une éthique basée sur la responsabilité environnementale, sociale et économique, qu'il perçoit par la compréhension des enjeux en cause. »⁶

comme le mentionne pourtant le Guide de référence sur l'aménagement durable des forêts du MRNF. Le DT diminue ainsi la portée des engagements inhérents au concept d'aménagement durable des forêts.

Le DT mentionne ensuite que « *La stratégie* [d'aménagement durable des forêts] *devrait être rendue publique...* » L'emploi du conditionnel nous inquiète ici. Nous attendons, effectivement, du MRNF qu'il rende public de tels travaux, surtout dans un contexte de crise forestière.

Concernant la détermination des objectifs particuliers poursuivis pour la mise en œuvre de la stratégie et des activités à réaliser, les auteurs du DT évoquent une éventuelle collaboration avec les communautés autochtones. Encore une fois, l'emploi du conditionnel nous fait nous questionner sur les intentions réelles du gouvernement. Effectivement, la communauté de Kitcisakik est prête à participer activement à cette étape de travail collective essentielle. (Nous soulignons au passage que des propositions provenant de la communauté ont régulièrement été acheminées au Ministère et sont restées sans réponse. Le projet pilote d'aménagement autochtone en est un bon exemple.) De plus, il est fondamental d'inclure la participation du MDDEP, expert en développement durable, à ces travaux, ainsi que celle de groupes environnementaux régionaux compétents.

Recommandation 4

Kitcisakik recommande au MRNF de s'entourer du MDDEP, des communautés autochtones ainsi que de groupes environnementaux régionaux dans le but de se doter d'une stratégie d'aménagement durable des forêts basée sur le principe de responsabilité environnementale, sociale et économique, et pour ensuite déterminer les objectifs poursuivis pour la mise œuvre de cette stratégie ainsi que les activités à réaliser.

iv) Conservation de la biodiversité

Deux des préoccupations majeures de la communauté de Kitcisakik sont la conservation selon le principe de la représentativité des écosystèmes et la protection du paysage (voir annexe 2). Pour l'Anicinape,

« la forêt est l'héritage reçu du Créateur afin que tous les êtres vivants puissent vivre en harmonie. Pour l'Anicinape, la forêt n'est pas seulement synonyme d'arbres à couper. La forêt est avant tout un milieu de vie et d'épanouissement. [...] Le cœur du régime forestier du Québec est la Loi sur les forêts. Pourtant, lorsqu'on lit attentivement cette loi, on s'aperçoit que la forêt n'est pas au cœur des préoccupations du gouvernement ni de ses bénéficiaires. On s'y intéresse seulement parce que certaines espèces d'arbres sont fortement convoitées pour maintenir les acquis économiques de l'industrie servant ainsi à justifier la complicité du gouvernement. »⁷

⁵ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. 2008. Document de travail, p. 15.

⁶ Ministère des Ressources naturelles. 2001. Aménagement durable des forêts, guide de référence. Direction des programmes forestiers. 68 pages.

⁷ Papatie, Jimmy. 26 avril 2004. Vécu et réflexion de la communauté des Anicinapek de Kitcisakik avec le régime forestier des Québécois. Document déposé dans le cadre de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Page 3.

Nous sommes inquiets de constater, à la lecture du Livre vert et du DT qu'en 2008, que la vision du Québec en termes de gestion du territoire est toujours centrée sur la production ligneuse. En effet, les deux documents ne comportent aucune vision sérieusement développée pour la faune, les paysages, les ressources non-ligneuses, l'eau ou le tourisme. Lorsque l'on en fait mention, c'est pour en parler comme étant des sources de pressions sur la disponibilité sur la matière ligneuse. Quant à elles, les aires protégées sont présentées négativement alors qu'en réalité, elles amènent des potentiels qui pourraient compenser des pertes d'emplois et diversifier les projets économiques des communautés monoindustrielles.

Recommandation 5

Kitcisakik recommande au MRNF de se doter d'une véritable vision pour la faune, les paysages, l'eau, le tourisme et les ressources non ligneuses en général. Elle recommande d'adapter la production ligneuse à cette vision.

De plus, selon Kitcisakik, les milieux dégradés méritent d'être remis en production en respectant le profil des forêts d'origine. La limite nordique devra être revue à la lumière des études actuelles. Au nord de cette limite, des stratégies de mise en valeur des milieux devront tenir compte des conditions particulières de ces milieux. La communauté demande de proscrire l'utilisation d'OGM, d'essences non indigènes, de phytocides ou de pesticides. Pour ce qui est d'introduire des essences hybrides, des démonstrations sur l'efficacité environnementale, sociale et économique devront être réalisées à titre expérimental et en milieu contrôlé.

Recommandation 6

Kitcisakik recommande au MRNF l'interdiction de l'usage d'OGM, d'essences non indigènes, de phytocides ou de pesticides. Elle recommande également la démonstration de l'efficacité environnementale, sociale et économique des essences hybrides avant leur introduction.

v) Utilisation de la biomasse forestière

Le DT mentionne très brièvement la valorisation de la biomasse forestière. Kitcisakik est inquiète par rapport à la rapidité avec laquelle le MRNF veut exploiter les résidus forestiers. Ouimet et Duchesnes (2008) ont démontré clairement que la récolte de l'arbre entier sur les parterres de coupe risque de perturber la fertilité des sols forestiers dans certaines zones du Québec. Selon ces chercheurs, l'appauvrissement se ferait surtout sentir sur les sites déjà pauvres.⁸

Selon D'Avignon et Ouimet (2008),

« Dans un contexte d'aménagement durable des forêts, la pression de récolte exercée sur le territoire forestier doit se faire selon la capacité des sols à maintenir leur fertilité à long terme. Récolter les arbres en entier (troncs, branches, feuillage) plutôt que les troncs seuls a pour effet d'exporter davantage d'éléments minéraux, ce qui déséquilibre le cycle des éléments nutritifs dans l'écosystème forestier. Cet effet « appauvrissant » de minéraux dans les sols, attribuable à ce mode de récolte, a largement été étudié au cours des vingt dernières années. »⁹

Les sols de l'Abitibi sont reconnus pour leur minceur et leur acidité. Duchesnes et Houle (2005) mentionnent que certains sites pauvres des forêts boréales du bouclier ne pourront être exploités de manière durable et que des carences de potassium surviendront en moins de trois révolutions. Ces chercheurs proscrivent la récolte de l'arbre entier pour ce type d'écosystème. Ils suggèrent également

⁸ Ouimet, Rock et Duchesnes, Louis. 2008. *Impact combiné des précipitations acides et du prélèvement de biomasse forestière sur le maintien à long terme de la fertilité des sols : évaluation et cartographie des charges critiques*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. 38 pages.

⁹ D'Avignon, Hélène et Rock Ouimet, 2008. *Effet de la durée de révolution sur le maintien à long terme de la fertilité des sols forestiers - Revue de littérature*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Direction de la recherche forestière, Québec. Rapport hors série. 34 pages.

que le Québec se dote d'outils diagnostiques permettant d'identifier les régions les plus à risques.¹⁰ En effet, 40% du territoire forestier québécois risque de s'acidifier avec l'exportation de la biomasse des arbres en entier. La productivité des stations s'en trouve évidemment diminuée. De toute évidence, nous devons savoir au minimum combien de temps le sol a besoin pour reconstituer ses réserves d'éléments nutritifs perdus par les exportations de biomasse.¹¹

Recommandation 7

Kitcisakik recommande au MRNF de poursuivre les recherches sur l'appauvrissement des sols suite à la récolte de l'arbre entier sur les parterres de coupe des différents sols du Québec avant de mettre en œuvre une récolte à grande échelle des résidus forestiers.

Également, Kitcisakik veut s'assurer de réserver un pourcentage du potentiel de biomasse pour l'usage des communautés afin d'alimenter leur système de chauffage central au besoin. La commercialisation à grande échelle devra être soumise à des audiences publiques du BAPE.

Recommandation 8

Kitcisakik recommande au MRNF la tenue d'audiences publiques au BAPE avant de lancer la commercialisation à grande échelle des résidus forestiers.

C. Orientation 3 : Confier à des acteurs régionaux des responsabilités en matière de gestion des forêts du domaine de l'État

i) Consultation

En 1985, l'assemblée nationale du Québec adoptait une résolution reconnaissant aux Premières nations le droit à l'autonomie gouvernementale au sein du Québec, intention que le gouvernement québécois a voulu réitérer en 1998 en imposant sa politique intitulée Partenariat, Développement, Actions, sans avoir préalablement consulté les Premières nations. Enfin, en 2006, le gouvernement du Québec publiait un guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones. En produisant ce guide, le gouvernement visait notamment à améliorer, en collaboration avec les communautés autochtones, le processus de consultation et proposait de mettre à la disposition des Autochtones une enveloppe budgétaire spéciale leur permettant de participer pleinement à la démarche de consultation¹². Nous tenons à souligner que le contexte a toujours défavorisé la participation des communautés autochtones. De plus, le processus de consultation a été défini unilatéralement. Les communautés autochtones, lorsqu'elles sont consultées, le sont en bonne partie à leur frais et sans que soient mis à leur disposition les moyens leur permettant d'évaluer de façon précise la nature de leurs droits et intérêts ni l'incidence des activités projetées par les ministères sur ceux-ci.

À travers ces démarches démontrant l'intention du gouvernement québécois de favoriser la redéfinition d'un dialogue de Nation à Nation, nous considérons que la place n'a pas encore été laissée à l'initiative et au leadership des Premières nations pour définir les paramètres d'une consultation significative qui correspondrait à des objectifs communs à la nation québécoise et aux Premières nations du Québec.

Dans ce contexte, il ne s'agit pas pour les ministères du Québec de « donner » des droits et des

¹⁰ Duchesnes, Louis et Daniel HOULE, 2005. *Impact combiné des précipitations acides, de l'exportation de matière ligneuse et des perturbations sur le maintien à long terme de la productivité en forêt boréale*. Ressources naturelles et faune. Direction de la recherche forestière, Québec. 20 pages.

¹¹ D'Avignon, Hélène et Rock Ouimét, 2008. *Effet de la durée de révolution sur le maintien à long terme de la fertilité des sols forestiers - Revue de littérature*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Direction de la recherche forestière, Québec. Rapport hors série. 34 pages.

¹² Déclaration du ministre Kelley, 2006, http://www.saa.gouv.qc.ca/centre_de_presse/communiqués/2006/saa_comm20060411.html.

pouvoirs de participation aux Premières nations, car ces droits existent et sont reconnus par la Constitution. Il convient plutôt de les reconnaître, de les respecter, et de favoriser leur expression en s'assurant que les connaissances et la vision des Premières nations liées à l'aménagement du territoire qui constitue leur milieu de vie donnent lieu à une autorité décisionnelle au moins égale à celle s'appuyant sur les connaissances scientifiques et les intérêts de la société en général.

Les principes de consultation exigent du gouvernement qu'il s'assure du partage de l'information sur les enjeux forestiers à toutes les étapes de l'élaboration des stratégies d'aménagement du territoire et que les mécanismes de consultation reposent sur la recherche d'une compréhension mutuelle (gouvernements, Premières nations) des enjeux d'utilisation du territoire qui tiennent compte des droits fondamentaux des premiers occupants du milieu. D'ailleurs, les consultations devraient permettre de rejoindre toute la population concernée par les stratégies de développement du territoire et non seulement sur des projets ponctuels. Dans cette perspective, les représentants du gouvernement devraient être à l'écoute de la vision et du processus culturel évolutif des Premières nations de manière à les intégrer dans le cadre de l'élaboration des politiques. D'autre part, des ressources supplémentaires doivent être mises à la disposition des Premières nations afin de leur permettre de définir leurs positions dans des termes compréhensibles pour les autres intervenants, dans l'objectif démontré que leurs voix comptent parmi les conditions essentielles aux prises de décisions dans le domaine forestier. Ceci exige en outre du gouvernement qu'il prenne les mesures nécessaires à ce que les représentants de l'industrie connaissent ces conditions et qu'ils planifient leurs activités en conséquence.

Aujourd'hui, le MRNF devrait profiter du virage qu'il veut bien mettre en place pour établir une vraie politique de consultation des communautés autochtones. On entend un processus où les membres des communautés se sentent vraiment écoutés et compris, un processus qui permette l'acheminement des préoccupations des communautés vers les bonnes instances, et dans lequel un suivi est assuré pour le respect des différentes préoccupations énoncées. Comme le mentionne la Première nation des Innus Essipit,

« le responsable ultime de la planification demeure toujours l'industriel forestier. Il importe également de clarifier, dans une éventuelle révision du régime forestier, la notion de participation à la préparation des plans d'aménagement forestier par rapport à la consultation de plans déjà préparés; l'exercice des PGAF 2008-2013 ayant été davantage de la catégorie consultation. »¹³

Notons que la seule consultation ne permet pas à la communauté de Kitcisakik de s'impliquer dans la gestion des ressources naturelles autant qu'elle le souhaiterait. Plus particulièrement, la communauté aimerait se voir impliquée en amont dans la prise de décision.

« Certains diront qu'il y a eu des modifications apportées à la loi de manière à permettre aux communautés d'exprimer leurs préoccupations et de participer à l'élaboration des objectifs d'aménagement. Il est vrai que nous sommes consultés mais le poids de nos recommandations ne permet pas un véritable dialogue, ni une participation active aux étapes stratégiques et ni à la mise en œuvre de projets compatibles avec notre vision communautaire. La Communauté essaie d'être proactive pour prendre la place qui lui revient mais nos idées ne sont pas exécutoires. »¹⁴

« Le lien culturel et spirituel entre les collectivités autochtones et les forêts est reconnu. L'accroissement de la collaboration entre les collectivités autochtones et les intervenants est important pour atteindre les buts de la gestion forestière durable. Les gouvernements travailleront en collaboration avec les collectivités autochtones dans le cadre des

¹³ Première Nation des Innus Essipit. Mars 2008. Mémoire déposé dans le cadre du Livre vert au nom de la Première Nation des Innus Essipit. Page 6.

¹⁴ Première Nation des Innus Essipit. Mars 2008. Mémoire déposé dans le cadre du Livre vert au nom de la Première Nation des Innus Essipit. Page 4.

politiques et de la législation de leur compétence respective afin d'atteindre les objectifs de la gestion durable des forêts.»¹⁵

Le calendrier d'implantation du nouveau régime devra tenir compte des ressources des communautés autochtones ainsi que de l'avancement des connaissances en général.

En ce sens, en tant que Partie à la Convention sur la diversité biologique, le Canada est lié par ses dispositions, qui incluent l'article 8 j) qui reconnaît l'importance du maintien et de l'inclusion dans les prises de décisions relatives à la gestion de la diversité biologique « *des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie et traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en favorise l'application sur une plus grande échelle [...] et encourage le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques* » (CDB a. 8 j)). Si Environnement Canada est le responsable de l'application de cette Convention, tous les gouvernements et les ministères provinciaux doivent également participer à sa mise en œuvre, ce qui, notamment, « *exigent une plus grande harmonisation des efforts entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales, ainsi qu'une approche de gestion des ressources mieux intégrée qui incorpore la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques dans la poursuite des objectifs économiques, sociaux et culturels.* »¹⁶

Enfin, nous rappelons au gouvernement du Québec que le principe selon lequel les communautés des Premières nations devraient avoir le droit d'accorder ou de refuser leur *libre consentement préalable et éclairé* (LCPE) à la réalisation d'activités prenant place sur leurs terres ou ayant un impact sur les ressources sur lesquelles repose la défense de leurs intérêts prend son essor sur le plan international¹⁷. Ce principe est sous-jacent aux droits protégés par la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones que le Canada n'a pas encore ratifiée. Bien que la communauté de Kitcisakik ne revendique pas pour l'heure un droit de veto sur les activités projetées sur ses terres ancestrales, ses membres estiment que l'exploitation des ressources de leur territoire ne doit plus se faire sans avoir préalablement été planifiée en étroite collaboration avec les Premières nations.

Recommandation 9

Kitcisakik recommande au MRNF de poursuivre les démarches de consultations ponctuelles auprès des communautés autochtones en leur allouant le financement adéquat qui permettra d'harmoniser graduellement le cadre de ces consultations.

ii) Création des sociétés d'aménagement des forêts

La communauté de Kitcisakik est en accord avec le fait de retirer à l'industrie le rôle lié à l'aménagement forestier et encourage même le MRNF à mettre de l'avant cette nouvelle stratégie.

Les structures développées devront respecter l'esprit de relation de nation à nation.

Un lien direct doit être conservé entre les Premières nations et le gouvernement à chaque étape de mise en place du nouveau régime que dans le développement des structures de gestion. La nouvelle structure peut être une occasion d'ouverture, de compréhension mutuelle et éventuellement de partenariats plus durables en autant que le gouvernement assume pleinement son rôle.

Recommandation 10

Kitcisakik recommande au MRNF de retirer à l'industrie le rôle lié à l'aménagement forestier.

¹⁵ Groupe de travail sur les critères et les indicateurs (C. & I.) de développement durable, 1998.

¹⁶ Environnement Canada, 2008. En ligne sur : http://www.qc.ec.gc.ca/faune/faune/html/biodiversite_strategie.html.

¹⁷ Sena, C.S. 2005. *An Overview of a Current Understanding of FPIC as a Methodological Issue, in Activities Relating to Indigenous Peoples: Significance and Challenges*. Statement to the International Expert Workshop on Methodologies Regarding Free, Prior and Informed Consent on Indigenous Peoples. New York, NY: United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues, January 17-17, 2005.

ANNEXE 1



MÉMOIRE SUR LE LIVRE VERT

**PRÉSENTÉ AU
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE DU
QUÉBEC**

PAR

Conseil des anicinapek de Kitcisakik

Avril 2008



6 mai 2008

M. Claude Béchard
Ministre des Ressources Naturelles et de la Faune
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4e Avenue Ouest, C 409
Québec (Québec) G1H 6R1

M. Béchard,

Nous sommes heureux de constater que votre gouvernement reconnaît maintenant que le régime forestier n'a pas été, et n'est plus, le meilleur véhicule pour assurer une bonne gestion des forêts au Québec. Les nombreux mémoires, rapports et avis verbaux issus des nombreuses consultations publiques avaient, depuis le début des années quatre-vingt-dix, dénoncé plusieurs éléments de ce régime. Le documentaire *l'Erreur boréale* a ensuite permis d'éveiller l'attention du public. La vague de prise de conscience sur les contradictions du régime forestier s'est traduite par une perte de confiance de la population à l'endroit du MRNF. La taxe américaine sur le bois d'œuvre, qui a coûté plus d'un milliard à l'industrie forestière québécoise, est venue exacerber la méfiance et les critiques à l'endroit du régime. Finalement, l'augmentation spectaculaire de la valeur du dollar canadien, suivie de l'arrivée d'une récession, incite enfin le gouvernement à envisager des réformes qui s'imposent depuis longtemps. Il aura fallu 20 ans de débats favorables à une gestion équitable et respectueuse de la forêt avant que le gouvernement du Québec ne bouge d'une manière aussi importante. Soulignons que ce sont des incitatifs de nature surtout économique qui le pousse aujourd'hui à agir.

Malgré tout, le livre vert de votre gouvernement présente des pistes encourageantes qui méritent qu'on s'y attarde. Parmi celles-ci, l'aménagement écosystémique, la gestion de la forêt par objectifs et résultats, la formation de la main d'œuvre, la 2^e et 3^e transformation, le maintien des responsabilités du MRNF en ce qui concerne les consultations des Premières Nations, le partage des responsabilités entre ceux qui aménagent et ceux qui transforment le bois, sont des propositions qui retiennent notre attention.

En contrepartie, d'autres propositions telles que l'utilisation de la biomasse pour la production de biocarburant, l'utilisation des sites productifs pour l'intensification des travaux sylvicoles, la régionalisation de la gestion des forêts, la réforme du zonage, le droit de premier preneur sur 75% des volumes ainsi que les notions de compétitivité et de partenariat soulèvent nos plus vives inquiétudes. Ces propositions nous semblent en effet dispersées à travers les objectifs de façon douteuse, certaines entrent en contradiction avec plusieurs objectifs du développement durable et d'autres s'éloignent radicalement de la vision de plusieurs communautés des Premières Nations.

Il est aussi inquiétant de voir que la position du Livre vert sur les relations avec les Premières Nations soit limitée à un rôle de partenaire secondaire. Nous sommes en droit de jouer un rôle décisionnel équivalent à celui de nos vis-à-vis, où nous pourrions avoir une influence significative sur la réforme des cadres réglementaires. Nous croyons que nos repères identitaires associés à la forêt serviraient à améliorer les pratiques actuelles. Ne sommes-nous pas en train d'assister à un autre rendez-

vous manqué avec les Premières Nations au Québec ? Il apparaît évident qu'un partenariat prospère et équitable ne pourra apparaître sans que des efforts majeurs n'aient été déployés pour créer un climat de confiance favorable. Ce climat de confiance est également requis en tant que préalable à la mise en place d'un éventuel contrat juridique, social et économique avec les Premières Nations. Votre gouvernement prend-t-il la mesure des impacts de l'absence d'un nouveau cadre de relations avec nous qui servirait à faciliter la mise en œuvre des nouvelles règles de gestion des forêts au Québec ?

Nous sommes sur le point de démarrer plusieurs projets qui risquent d'être confrontés à un contexte de grand changement. Nous avons un projet de 2^e et 3^e transformation, plusieurs partenariats associés au tourisme, la gestion autonome de l'aménagement et de l'approvisionnement du bois de chauffage, le démarrage d'une coopérative de solidarité, plusieurs projets de formation reliés à la forêt et adaptés aux jeunes adultes de la communauté. Tous ces projets risquent d'être facilités ou ralentis selon les options choisies. Un régime forestier défavorable donnera-t-il raison au manque de volonté politique qui caractérise l'histoire des relations entre les gouvernements successifs et les Premières Nations ?

Vous trouverez ci-joint les résultats d'une partie de notre réflexion sur votre Livre vert. Compte tenu des délais très courts qui nous sont concédés pour nous prononcer sur vos propositions, nous préciserons notre position tout au long des prochaines étapes à venir. En espérant que notre contribution sera honorée, soyez assuré, monsieur le ministre, que nous demeurerons vigilants tout au long du processus. La mise en place de conditions plus favorables nous amènera peut-être, enfin, à participer à un nouveau régime forestier d'une manière plus complète pour le mieux être de nos peuples respectifs.

Régis Penosway,
Ogima de Kitcisakik par intérim pour Edmond Brazeau

Présentation de Kitcisakik

Kitcisakik est une communauté anicinabe située à 100 km au Sud de Val d'Or composée de 430 personnes. Elle bénéficie d'un statut administratif de bande indienne selon la *Loi sur les Indiens* de juridiction fédérale, mais a toujours refusé le statut de réserve. C'est pourquoi sur le plan juridique son statut demeure ambigu. Bien qu'elle n'ait jamais cédé ses droits ancestraux et territoriaux protégés par la Proclamation royale de 1763 découlant du Traité de Paris, et malgré que la pérennité de ces droits ait été confirmée par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, elle se voit obligée de poursuivre ses démarches pour que lui soit reconnu un titre particulier son territoire. La communauté occupe un site d'été situé au Grand Lac Victoria (Kitcisakik) et un site d'hiver près du barrage Bourque situé à la décharge du réservoir Dozois. Seuls les bâtiments publics ont l'électricité et les toilettes. Les maisons n'ont ni eau courante, ni électricité. Des petites génératrices alimentent les maisons des familles qui ont les moyens de s'en procurer. Le Conseil des Anicinapek de Kitcisakik fait des représentations intensives depuis 2004 pour demander aux gouvernements fédéral et provincial de l'aider à la construction du nouveau village doté d'infrastructures modernes.

Un Québec multiculturel qui connaît mal les peuples autochtones !

Notre identité culturelle anicinape est indissociable de notre territoire. Il en a été de même depuis des temps immémoriaux. Nos pratiques traditionnelles dépassent les seules activités liées à la chasse, la pêche et la trappe. Elles s'inscrivent dans nos valeurs et nous permettent de maintenir une relation étroite avec la terre. Dans le passé, le caractère sacré de cette relation a été enfreint par des décisions des gestionnaires des gouvernements qui n'ont pas respecté les engagements et l'honneur de la couronne envers le peuple algonquin. Alors que nous devions pouvoir vivre en paix sur les terres de nos ancêtres, nous avons plutôt été méprisés et tenus à l'écart de tout développement. Nous sommes devenus INVISIBLES dans notre propre pays. Si certains jugements de la Cour Suprême sont davantage favorables à nos demandes, comme l'obligation de nous consulter dans l'esprit d'une relation de nation à nation, cela ne se traduit pas encore par une amélioration de nos conditions de vie. Nous savons que le poids de ces blessures du passé nous affectera encore pour des générations à venir. Par contre, avec des investissements adéquats, nous pouvons rapidement travailler sur un plan de travail qui améliorera la qualité de vie de nos enfants. Il est important de comprendre que nous devons reconstruire la forêt selon un modèle respectueux de l'évolution naturelle des écosystèmes qui répondra aux exigences de notre culture et de nos connaissances. Cela demandera du courage, des efforts et du temps. Un tel projet aidera notre peuple à trouver un nouvel élan. Si nous arrivons à trouver un nouveau cadre de relation entre nos deux peuples, toute la population du Québec pourrait bénéficier de la richesse de nos deux cultures.

La forêt a changé

Nous n'insisterons jamais assez sur l'importance de la forêt qui est pour nous beaucoup plus que du bois. Nous vous invitons à prendre connaissance des deux livres que nous avons récemment publiés : *Au pays des peaux de chagrins* et *Terra incognita des Kotakoutouemis*, ainsi que d'une recherche portant sur la contribution à la définition d'une foresterie autochtone où on y présente un cadre de critères et indicateurs autochtones de mise en valeur des ressources du territoire. Vous y constaterez une partie de la grande complexité de nos relations avec la nature.

La forêt d'aujourd'hui ne nous permet plus de pratiquer nos activités culturelles comme avant. Une plantation ne nous permet plus de chasser ou de cueillir les

produits nécessaires à notre mode de vie. L'âge moyen de nos forêts est passé de 120 ans à 65 ans. Un grand nombre d'obstacles s'est ajouté le long de nos parcours en canot. Les digues et les chemins ont modifié nos cours d'eau. Il y a deux fois plus de chemins que de rivières qui morcellent le territoire. Nous avons perdu la trace de plusieurs de nos portages avec l'arrivée de la mécanisation et nous avons aussi perdu nos emplois au début des années 1970 en tant que bûcherons.

Nous ne sommes pas fermés à l'idée de contribuer à la mise en valeur de la forêt, mais nous considérons que les règles du présent régime forestier sont responsables d'un grand nombre de nos malheurs. La reconstruction de la forêt nous intéresse de manière à favoriser sa guérison, mais avec des objectifs de protection de la biodiversité et du maintien des conditions naturelles d'origine. Nous ne voulons pas être complices d'un modèle qui fera disparaître notre culture. Selon diverses organisations mondiales, la disparition des connaissances millénaires des autochtones du monde entier seraient une immense perte pour l'humanité. Vous conviendrez que les changements climatiques actuels sont aussi un défi pour le peuple algonquin et que nous pouvons contribuer à trouver des solutions durables pour le bénéfice des générations futures.

Des propositions inquiétantes :

De nouveaux thèmes ont été ajoutés sans qu'il y ait eu par le passé de discussions précises à leur sujet. Il s'agit des thèmes suivants : biomasse, biocarburant, bioénergie, mobilité des bois d'une région à l'autre, intensification sur 30% du territoire productif, régionalisation. Cela nous inquiète d'autant plus que vous ne proposez aucune vision écologique et vous n'offrez aucune définition de ce vous entendez par aménagement écosystémique. Nous croyons très risqué d'entreprendre tous ces changements en même temps. Nous croyons que certaines propositions devraient être séparées et traitées à des étapes différentes.

Des étapes importantes :

Première étape : Nous croyons urgent de ne plus confier l'aménagement des forêts aux papetières et aux scieries faisant partie d'une production intégrée. Pour une partie, des CAAF pourraient être accordées à des petites entreprises autochtones de transformation de bois non intégrées aux papetières et qui ne dépassent pas certains volumes (ex : 50000m³). Ces petites entreprises auront à s'approvisionner sur des territoires plus petits et à proximité des populations.

Deuxième étape : Revoir les principes d'aménagement forestier actuel et les améliorer de manière à appliquer un aménagement écosystémique en lien avec les préoccupations des communautés autochtones, l'établissement d'un réseau d'aires protégées convenable, d'une marge de manœuvre pour faire face aux changements climatiques et aux autres catastrophes naturelles.

Troisième étape : Créer plus de richesse collective en coupant moins d'arbres. La forêt procure des services autres que la production de fibre de bois. Les produits forestiers non ligneux peuvent contribuer à l'économie locale des petites collectivités. En acceptant de laisser vieillir les forêts selon leur cycle naturel, des produits à haute valeur ajoutée seront générés.

Quatrième étape : Travailler avec la nature, celle-ci en sait plus que l'ensemble des aménagistes. Il suffit d'intervenir au bon moment et d'investir pour améliorer notre façon de planifier les travaux sylvicoles. Suite à une visite que nous avons effectuée à la forêt Montmorency, nous avons appris que les aménagistes de ce territoire

produisent environ 40% plus de bois que chez leurs voisins grâce à une planification rigoureuse tout en maintenant des conditions optimales pour la biodiversité. Des exemples comme celui-ci méritent qu'on leur porte une attention particulière.

Cinquième étape : La gouvernance et la gestion des forêts pourraient être mieux partagées avec les populations régionales, dont les communautés des Premières Nations. Ce travail ne peut se réaliser sans une volonté politique et régionale pour créer les conditions favorables à la mise en marche d'un tel projet. Le partage du territoire et de ses ressources ne peut plus se faire en ignorant la situation, l'histoire et les droits des Premières nations.

Commentaires sur les cinq objectifs du livre vert

	OBJECTIFS MAJEURS	COMMENTAIRES DE KITICISAKIK
1	Doter le Québec forestier d'une véritable stratégie de développement industriel et d'une culture du bois	Nous croyons que nous aurions avantage à nous doter d'une véritable stratégie de mise en valeur du territoire. La connaissance du milieu, de ses potentiels et fragilités et l'élaboration de critères de développement SOUTENABLE demeurent incontournables pour permettre un développement industriel respectueux de l'environnement et des populations locales. Nous craignons que la culture du bois souhaitée perpétue la culture de la langue de bois sans une réflexion en profondeur sur la nature des liens que nous voulons développer avec le territoire et ses communautés.
2	Bâtir le patrimoine forestier du Québec, dans un contexte de gestion intégrée des ressources et de développement durable	Il faudra s'entendre sur ce que certains mots, tels que <i>forêt</i> , <i>biodiversité</i> ou concept tel que <i>développement durable</i> signifient, afin de créer un contexte de gestion intégrée des ressources et de développement durable. Sans un changement radical de nos comportements à l'égard de la Terre, nous craignons que les principes économiques prévalent sur le reste et empêchent la création d'un nouveau modèle de gestion soutenable de la forêt.
3	Confier aux milieux régionaux de nouvelles responsabilités en matière de gestion des forêts du domaine de l'État	Les nouvelles responsabilités devront être définies de manière à ne pas affecter les droits ancestraux. Pour faire mieux que l'actuel régime forestier, une démonstration tangible que les stratégies d'aménagement donneront les résultats espérés tout en respectant les limites de la nature et des autres utilisateurs reste à faire. La forêt ne donnera pas plus de bois parce que l'on change les équipes de travail. Les modèles de gestion de la forêt devront être développés conjointement avec les Premières Nations. Pour favoriser un dialogue avec la région, des efforts préalables devront être investis dans les communautés pour améliorer les conditions actuelles et faciliter l'émergence d'une vision des Premières Nations régionale commune en matière de développement du territoire et de la foresterie.
4	Offrir aux entreprises la possibilité de sécuriser une partie de leurs approvisionnements et créer un marché concurrentiel des bois en provenance des forêts du domaine de l'État	L'industrie avec la complicité des gouvernements nous a légué la forêt dans l'état actuel que nous connaissons. Nous croyons nécessaire de sécuriser un certain approvisionnement, mais pas au point où l'industrie n'aurait pas à faire sa part pour corriger les erreurs du passé. Nous croyons que ceux qui survivront à la présente crise devront accepter les nouvelles règles et partager les efforts financiers pour sécuriser leurs approvisionnements. Nous n'avons pas à garantir du bois qui n'existe pas.
5	S'assurer que la gestion forestière s'inscrit dans la réalité des changements climatiques	La mobilité des bois doit être limitée de manière à respecter les distances de transport entre les sites exploités, les usines de transformation et les marchés. Les opérations forestières de coupes et d'éducation de peuplement doivent être réalisées en recherchant la plus grande efficacité énergétique. Seules une bonne connaissance du territoire, de l'état des forêts et des méthodes possibles peuvent conduire à une bonne planification et éviter des reprises de travaux. Finalement, l'efficacité énergétique des procédés de transformation doit être positive, ce qui n'est pas le cas des technologies des biocarburants. Tant que nos modèles de développement économique reposeront sur la surconsommation, la biomasse de la forêt ne pourra jamais satisfaire nos besoins énergétiques totaux. Pour nous, cela entre directement en conflit avec les principes de développement durable.

Commentaires sur les neuf orientations du livre vert

	Orientations	Commentaires de Kitcisakik
1	Favoriser la mise en valeur des ressources par l'implantation d'un zonage du territoire forestier	Le zonage proposé répond à une demande pour la foresterie. Nous croyons qu'une nouvelle démarche devrait être développée par une approche multi-ressource avec des zones dédiées uniquement aux Premières Nations, en attente de la conclusion d'un traité. La foresterie intensive ne pourra jamais répondre aux exigences du développement durable tel que nous l'entendons. Le respect des avantages financiers pour les investisseurs ne doit pas avoir préséance sur le respect de l'environnement et des petites collectivités.
2	Recentrer le rôle du Ministère sur ses responsabilités fondamentales	Nous sommes d'accord avec ce principe dans la mesure où le Ministère respectera nos demandes de manière à appliquer des méthodes d'aménagement qui maintiendront les conditions favorables à la pratique de nos activités culturelles et au soutien de notre développement.
3	Confier à des acteurs régionaux des responsabilités en matière de gestion des forêts du domaine de l'État	Le transfert des responsabilités de la gestion des forêts à des acteurs régionaux ne doit pas porter atteinte aux droits ancestraux d'où l'importance d'entreprendre des consultations réels avec les ressources adéquates. Les conditions de ce transfert devront tenir compte de toutes les exigences que supposent nos droits ancestraux.
4	Confier à des entreprises d'aménagement certifiées la réalisation des interventions forestières	Des entreprises d'aménagement certifiées auront peu de sens si elles ne sont pas associées à des territoires certifiés. La certification FSC est la seule qui tient compte des Premières Nations. Des améliorations devront aussi être apportées à cette certification ou une nouvelle devra être développée pour tenir compte de l'évolution dans les domaines de l'environnement et des droits ancestraux.
5	Promouvoir une gestion axée sur l'atteinte de résultats durables et la responsabilisation des gestionnaires et des aménagistes	Nous croyons qu'une partie de la réglementation existante demeure valable et que d'autres parties devront être améliorées. Plusieurs nouvelles normes de protection en milieu forestier sont à développer pour protéger les sites culturels des Premières Nations et les habitats fauniques. Nous sommes d'accord à ce que des modalités plus régionales soient développées pour tenir compte du caractère spécifique d'une région. D'autres situations mériteraient certainement de donner aux gestionnaires et aménagistes la latitude nécessaire pour mieux concilier les objectifs sylvicoles et de protection du milieu (environnement, habitat...). Les aménagistes devront aussi assurer aux ouvriers sylvicoles des emplois de qualités.
6	Favoriser un approvisionnement stable de matière ligneuse en instaurant un <i>droit de premier preneur</i>	Nous croyons que le droit de premier preneur devra s'appliquer seulement pour assurer une bonne transition entre le régime forestier actuel et celui à venir. Des volumes et des territoires devront être retranchés de manière à soutenir le développement de chaque communauté des Premières Nations.
7	Établir un marché concurrentiel des bois provenant des forêts du domaine de l'État	Il nous apparaît impossible de concilier développement et environnement dans un contexte où les forêts nordiques ne produiront jamais ce que les forêts du sud peuvent produire. Nous devons aborder la concurrence sous un nouvel angle. Nous aurions beaucoup à gagner à développer des marchés complémentaires et spécifiques à ce que nos forêts peuvent produire. La compétitivité a surtout servi les intérêts des investisseurs jusqu'à maintenant avec les dégâts que nous connaissons. Un mode de production axé sur les valeurs d'usage nous apparaît être une piste beaucoup plus responsable à développer.
8	Créer un fonds d'investissement sylvicoles pour la sylviculture intensive	La forêt doit être reconstruite avec des objectifs qui introduiront certains principes de précaution. Il ne faut pas répéter les erreurs du passé. Nous croyons que le fonds d'investissement devrait être diversifié pour développer une approche sylvicole multi-ressource. Nous avons besoin d'obtenir au préalable un portrait juste de l'état des forêts. Les investissements seront mieux répartis si nous pouvons mieux cibler les besoins de la forêt.
9	Se doter d'une stratégie de	La forêt boréale doit être valorisée par ses spécificités. De

	développement industriel axée sur des produits à forte valeur ajoutée	nouveaux créneaux sont à développer sans que cela nécessite une production de masse mais qui permettront à plusieurs petites communautés de sécuriser leur développement. Nous envisageons certaines incompatibilités entre la sylviculture intensive et la production de produits à forte valeur ajoutée.
--	---	--

Conclusion :

Au moment où nous sommes à compléter notre mémoire, c'est avec consternation que nous apprenons qu'avant même que le Ministre ait reçu et traité l'ensemble des mémoires, il a déjà pris des orientations au lieu d'engager un dialogue ouvert avec les Premières Nations et la population du Québec pour les étapes à suivre. Réf. : «Le dimanche 27 avril 2008, Régime forestier: Québec ira de l'avant d'ici 2009, Jocelyne Richer, Presse Canadienne, Québec»

Nous croyons qu'un changement de mentalité et d'attitude sera nécessaire pour relever le défi auquel nous faisons face. Suite au forum socio-économique de Mashteuiash, la gestion de la forêt dans le respect des lois de la nature et des populations des Premières Nations demeure incontournable, à notre avis, pour mettre en valeur les forêts pour nos enfants et ceux du Québec de demain.

L'absence de marge de manœuvre nous inquiète considérablement. La forêt est en mauvais état et les investisseurs voudront des résultats à court terme. Nous croyons que la forêt doit être en santé pour assurer la santé aux populations humaines qui y vivent. Les bénéfices qualitatifs que peut procurer la forêt ont été jusqu'à maintenant très peu explorés. La gestion de la forêt pour des stocks de bois doit laisser sa place à une gestion de la forêt pour ses multi-ressources dans l'intérêt des collectivités et de sa santé.

C'est dans ce cadre acceptable que nous participerons avec enthousiasme et intérêt à reconstruire la forêt pour les enfants et la biodiversité de demain.

ANNEXE 2

Préoccupations de la communauté des Anicinapek de Kitcisakik

Thèmes	Préoccupations
CONSERVATION	▪ Conserver 25% de chaque territoire de trappe de Kitcisakik (les +/- 7 m n'étant pas satisfaisants). ▪ Conserver selon la diversité des écosystèmes de Kitcisakik. ▪ Conserver l'ensemble des érablières déjà étudiées lors d'un projet de recherche. ▪ Conserver l'ensemble des sites exceptionnels de Kitcisakik. ▪ Conserver un encadrement visuel autour des sites potentiels du futur village de Kitcisakik. ▪ Exclure les coupes industrielles autour du futur village.
PROTECTION	▪ Exploiter le cèdre qu'à partir de la méthode de jardinage. ▪ Maintenir un couvert forestier pour la faune dans tous les secteurs d'intervention et particulièrement pour les strates où le pin blanc et le cèdre est présent. ▪ Renouveler les ressources exploitées selon la dynamique naturelle des écosystèmes exploités. ▪ Protection des sites culturels. ▪ Respect des ententes d'harmonisation passées.
CULTURE ALGONQUINE	▪ Respect des activités de chasse, de pêche et de trappe. ▪ Respect des activités de cueillette à des fins alimentaires, médicinaux et domestiques. ▪ Respect des activités culturelles traditionnelles (Mode de vie, langue et culture), garde manger, protection des écosystèmes (forêt en santé), épanouissement économique et social dans la modernité.
OCCUPATION DU TERRITOIRE PAR LES ALGONQUINS	▪ Consultation avant l'attribution de volume; ▪ Développement et gestion des infrastructures d'accès au territoire en collaboration avec la Communauté. ▪ Zones protégées autour du développement du futur village. ▪ Respect des besoins des trappeurs autour des camps des trappeurs. ▪ Protection des portages, cimetières et sites archéologiques. ▪ Protection des plans d'eaux et sources d'eau potable.
PROTECTION DE LA RESSOURCE SOL	▪ Élimination de contaminants (déversement d'huile – hydrocarbure, métaux toxiques libérés suites aux coupes). ▪ Élimination des problèmes d'érosion (pas seulement durant l'année des opérations). ▪ Élimination des problèmes d'ornières et de gaspillage. ▪ Sélection de la machinerie selon la capacité des sites. ▪ Sélection de la saison des activités selon le degré de fragilité du milieu.
CONTRÔLE ET VÉRIFICATION	▪ Mettre en place un comité de suivi du respect des préoccupations. ▪ Former des gardiens de l'environnement.